

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI

Comment s'établit le partenariat avec ma conseillère ou mon conseiller en personnel ?

Ma ou mon CONSEILLER.E EN PERSONNEL s'engage à :

- m'accompagner, me soutenir et me mobiliser dans ma recherche d'un emploi
- m'aider à définir ma ou mes «cible.s professionnelle.s» (emploi.s recherché.s), à identifier mes compétences et mes points d'amélioration, en tenant compte de mon parcours et des besoins des entreprises
- me remettre un plan d'actions contenant toutes les démarches à entreprendre avec leurs délais de réalisation, en assurer le suivi, pour que ma recherche d'emploi soit efficace
- veiller à ce que je respecte le cadre légal et les règles en vigueur

En tant que CANDIDAT.E À L'EMPLOI je m'engage à :

- préparer mon 1^{er} entretien de conseil et tout mettre en œuvre pour réussir mon retour à l'emploi
- me présenter à l'OCE comme si je me rendais à un entretien d'embauche
- communiquer à ma conseillère ou mon conseiller en personnel tout ce dont il y a besoin pour m'accompagner dans ma recherche d'emploi
- réaliser, dans les délais, les démarches convenues dans le plan d'actions
- respecter le cadre légal et les règles en vigueur

ENGAGEMENT MUTUEL DIALOGUE RESPECT
CONFIANCE ENGAGEMENT MUTUEL
DIALOGUE RESPECT CONFIANCE

Janvier 2022